

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Association. — Emancipation du peuple par l'Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
 Prix de l'Abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
 SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
 Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FABRIER, rue du Commerce, 26, à LYON.
 BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} chez M. Jean-B. FABRIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.
 ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

La CROIX-ROUSSE, 17 Octobre 1846.

CHOMAGE ET FAMINE.

Dans un article plein de nobles pensées, la *Démocratie* paucifique trace en termes énergiques l'effrayant tableau de notre situation présente. Tout en faisant comprendre qu'il est à nos maux un remède plus puissant que des améliorations partielles, elle indique l'achèvement des routes vicinales et le reboisement des montagnes, comme deux excellents moyens de soulager la misère actuelle, en fournissant un travail utile aux ouvriers et en combattant l'une des causes de cette misère. Voici le commencement de cet excellent plaidoyer en faveur des classes déshéritées :

« S'il est une chose plus triste que cette coupable imprévoyance des gouvernements qui fatalement attire sur les masses, à de périodiques époques, la famine et le chômage, ce sont les mesures même que les gouvernements prennent pour conjurer le double fléau. Aussi insoucieux de l'avenir au moment de la crise qu'ils l'ont été dans les temps de calme et d'abondance, ils continuent à vivre au jour le jour, se tenant pour satisfaits s'ils ont trouvé aux questions pendantes une solution valable pendant une saison, et ne songent pas à se demander si le mal un instant conjuré ne se reproduira pas bientôt avec une nouvelle énergie.

« Que font en ce moment les gouvernements des peuples assaillis à la fois par la disette et l'oisiveté forcée? En France des ordres sont donnés pour qu'autant que possible on mette prochainement de vastes travaux en adjudication. De l'autre côté de la Manche, on forme de grands entrepôts de provision. Et si travaux et approvisionnements n'apaisent le cri des entrailles des populations, il restera un remède suprême! Pendant qu'un peuple entier erre dans les campagnes et dans les villes, demandant du pain, le gouvernement anglais établit à Athlone une réserve centrale de troupes, qui suppléera au besoin à l'insuffisance de ses réserves de grains.

« Admettons que les approvisionnements de vivres soient assez considérables et les travaux publics assez nombreux pour que la misère redescende à son niveau normal. L'hiver passera sans effusion de sang, une saison plus clémente fera au pauvre peuple des conditions d'existence moins dures. Dès lors les dépôts de subsistances devenant superflus, les dépôts seront supprimés; les travaux extraordinaires cessant d'avoir une raison, les ateliers nationaux seront fermés. Mais une crise nouvelle ne saurait-elle bientôt succéder à la crise passée? on doit s'y attendre. Et dans cette certitude que fera-t-on? On attendra.

Etranges médecins qui, dès qu'une crise est passée, abandonnez le malade confié à vos soins, vous disant : quand la fièvre le jettera de nouveau sur le lit de douleur, il sera temps d'aviser! Pensez-vous que les populations supporteront toujours avec résignation les privations qui pèsent si lourdement sur elles, et dont elles commencent à trouver le poids impor-

tun? Assez d'expériences sanglantes n'ont-elles pas été faites à votre gré, et vous résignez-vous à épuiser jusqu'à la lie l'âme coupée des révolutions? Faudra-t-il que ce terrible drame commencé au seizième siècle par l'insurrection protestante, continué au dix-huitième par le bouleversement politique, ait, pour dénouement, un cataclysme social! ou bien n'apercevez-vous pas les effrayants symptômes d'une catastrophe qui, si Dieu ne nous sauve de votre aveuglement, effacera de la mémoire de la France le souvenir de ses épreuves passées? N'entendez-vous pas ces voix qui, d'un côté à l'autre de l'Atlantique, se croisent, se répondent, s'unissent, demandant LA TERRE! c'est-à-dire le renversement des conditions actuelles de la propriété? — Est-ce donc le moment des demi-mesures? L'occasion est-elle bien choisie pour maintenir la démission du pouvoir dans les questions sociales? Enfin, le mal est-il tel qu'il n'y ait pas de péril, et péril grave à ne pas remonter à sa source?

« Une administration vraiment digne de présider aux destins d'un grand peuple, une administration sympathique aux classes souffrantes et moins préoccupée de la gloire de vivre que du besoin d'assurer le repos, la prospérité et la grandeur de la France; une telle administration n'irait pas demander à des ressources temporaires, à des expédients, la solution du problème que le temps, dans sa marche solennelle, pose chaque jour avec une nouvelle insistance. Tout en essayant de calmer par d'immédiats remèdes les souffrances du peuple, elle songerait à l'extirpation du mal, et se posant franchement cette double question : 1^o assurer le travail à ces classes déshéritées, dont un travail incessant est la seule richesse; 2^o élever la production agricole de la France au niveau de ses besoins, elle comprendrait que ces deux questions ont leur réponse dans la mise à exécution de grands travaux d'utilité publique, tels que le reboisement, l'irrigation et l'achèvement des chemins vicinaux. »

Ce journal conclut par les réflexions suivantes :

« Aux immenses ressources qui nous sont offertes pour empêcher à jamais le retour de la crise présente, nous pourrions encore ajouter le défrichement et le dessèchement de ces terres incultes, côtes immenses et vastes plaines, entrecoupées de marais et de tourbières, où ne croissent que la bruyère et l'ajonc, et qui forment la neuvième partie de la superficie totale de la France. Mais nous en avons dit assez pour montrer non-seulement que la crise actuelle n'a d'autre cause que l'incurie des gouvernements, mais qu'ils n'ont besoin que de s'élever enfin à la hauteur du rôle qui leur est assigné pour que les fléaux terribles qui déjà se sont abattus sur les populations se soient emparés d'elles pour la dernière fois.

« Mais les gouvernements voudront-ils voir dans le malaise présent autre chose qu'un accident fortuit? Consentiront-ils à apporter à l'étude de la situation l'esprit de suite et l'ampleur de vue qu'elle réclame? Comprendront-ils enfin que l'heure est solennelle et que la postérité s'enquerra de ce qu'ils auront fait pour conjurer la révolution sociale suspendue sur le dix-neuvième siècle? »

Révolution à Genève.

Le parti populaire vient de l'emporter à Genève. On sait que cette ville était gouvernée par une coterie aristocratique comparativement peu nombreuse, mais toute puissante, parce qu'elle a la richesse et les loisirs. Le parti libéral est au contraire le plus nombreux, mais réduit à l'impuissance par la force de la situation. On se souvient que les sept cantons catholiques de la Suisse ont établi une fédération particulière entre eux et sont parvenus ainsi à former un Etat dans l'Etat. La diète, réunie à Berne il y a quelques mois, n'a pu réunir une majorité pour faire dissoudre cette ligue, qui a pris en main la cause des jésuites. La décision de la diète fut paralysée principalement par l'opposition de la députation de Genève. Le parti radical genevois était d'autant plus irrité de cette opposition, qu'il sympathisait d'opinion avec ceux qui demandaient la dissolution de la ligue. Le grand-conseil de Genève avait à se prononcer le vendredi 4, ainsi que nous l'avons raconté, sur les instructions à donner à cet égard aux députés à la diète. La commission nommée par le parti aristocratique prépara un projet d'arrêté, dans lequel on convenait que la ligue catholique était illégale à la vérité, mais qu'elle avait pour but de défendre les sept cantons contre les corps-francs, qui avaient déjà fait une attaque contre le canton de Lucerne, et que par conséquent elle ne devait se dissoudre qu'après que des garanties lui seraient données contre les invasions de corps-francs.

Cette proposition ambiguë mécontenta même une partie des conservateurs; l'un d'entre eux proposa un amendement auquel les radicaux se rallièrent; mais les conservateurs-bornes s'obstinèrent, et la majorité se prononça pour eux; ils obtinrent 90 voix contre 47.

Mais ils avaient compté sans l'opposition du peuple genevois. Nous laissons parler une correspondance qui nous est adressée de Genève en date du 9 :

Lorsque le vote fut connu dans le public, il causa une vive sensation dans la population, et particulièrement dans le quartier industriel et libéral de St-Gervais. Le dimanche 6, il y eut une assemblée populaire sur la place du Temple; elle fut présidée par M. James Fazy, qui exposa au peuple les conséquences fatales que de pareilles instructions auraient pour la Suisse libérale; il s'attacha à démontrer que Genève s'associait au parti jésuitique, et comme depuis longtemps on est dans cette persuasion, l'orateur fut approuvé et applaudi; il proposa d'envoyer une protestation à la diète au nom des 3,000 personnes présentes. Tout fut accepté. Alors il proposa une seconde assemblée pour le jour suivant, afin de nommer 25 représentants pour porter cette protestation. Cette assemblée eut lieu et les représentants furent choisis parmi les hommes les plus sympathiques à la population. On les désigna sous le nom de *commission constitutionnelle*; cette dénomination deplut à 12 élus qui se refusèrent le lendemain. Pendant ce temps, le gouvernement prenait ses mesures, il convoquait la milice, et ses embrigadés, et surtout les gens de la campagne qui sont à peu-près tous les valets plus ou moins directs de l'aristocratie; on les paya, on les fit boire, on les effraya, et surtout on leur fit de belles promesses, et ils marchèrent en ennemis sur la ville.

FEUILLETON de L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

L'Aumône.

Date et dabitur vobis.

Frères, quand le travail déserte l'atelier
 Et refuse au labeur son impôt journalier,
 Lorsque deux bras nerveux, l'hiver, aux mois stériles
 Se croisent inactifs ou se tordent fébriles,
 Et que le Nord mugit, et que, sur un grabat
 Avec le Désespoir le pauvre se débat,
 Oh! qui que vous soyez, levez-vous! voici l'heure
 Où tout homme se doit à tout homme qui pleure!
 Lovez-vous! c'est le jour d'épreuve où l'Éternel
 Va promener sur vous son regard solennel
 Et peser à nos yeux dans sa juste balance,
 Les titres contestés du riche à l'opulence.
 Ainsi donc, soyez prêts; venez justifier,
 Riches, ces titres là qu'on veut crucifier!
 Prouvez, en répandant vos trésors salutaires,
 Que Dieu vous en a fait les saints dépositaires;
 Et, malgré votre orgueil souvenez-vous, enfin,
 Que le pauvre est un frère et que le pauvre a faim.
 Levez-vous et donnez, peut-être que l'Aumône
 Lavera devant Dieu les crimes de Mammone.
 Oni, qui que vous soyez, donnez, donnez encor,
 L'or peut-être absoudra des souillures de l'or!
 Dieu dont la foi chrétienne entrevoit le mystère

Fit dire par son fils aux puissants de la terre :

« Celui qui pour nourrir ses jours trempés de fiel,
 « Donne au pauvre ici-bas, me prête dans le ciel! »

Aussi malheur à ceux qui vous criaient : l'Aumône
 Déshonore la main qui reçoit et qui donne!
 L'aumône est une prime acquise au fainéant!

Vous en avez menti, sophistes de néant!
 Vous en avez menti! l'aumône, c'est la prime
 Que l'on doit au malheur pour lui sauver un crime;
 L'aumône, c'est l'impôt que doit à l'ouvrier
 Quiconque eut part aux biens d'un squalide usurier!
 Quiconque eut part aux biens de ces maisons avides
 D'où le pauvre toujours est sorti les mains vides;
 L'aumône, et je le crie ici comme au saint lieu,
 Est le premier degré qui va de l'homme à Dieu.

Fouillez l'ancienne loi, prenez la loi nouvelle
 Où l'ineffable amour éclate et se révèle,
 Soit qu'au peuple choisi la voix qui la donna
 Du milieu des éclairs descende du Sina,
 Soit que sur le Calvaire où tout Dieu se reflète
 En s'immolant pour nous le Sauveur la complète,
 Partout celui qui brise ou soutient les pouvoirs
 Fait de la charité le plus saint des devoirs;
 Partout le roi des rois que jamais on n'obsède
 Recommande le pauvre à celui qui possède,
 Et l'homme vraiment grand au tribunal divin

Est celui qui nourrit la veuve et l'orphelin.

Ne vomissez donc plus cet ignoble blasphème
 Que le riche en donnant se ravale lui-même,
 Car en foulant aux pieds votre dogme suspect
 L'avare en a gardé le paradoxe infect.
 Oui sans doute c'est beau, c'est grand, c'est magnanime
 De ne devoir qu'à soi le vin qui nous ranime,
 De suer à gagner le pain de chaque jour,
 Et d'élever tout seul les fruits de son amour!
 Mais lorsque le travail chôme et que la nature
 Même aux oiseaux du ciel refuse leur pâture;
 — Car les oiseaux du ciel comme les travailleurs
 Ne peuvent ramasser même aux jours les meilleurs! —
 Quand sous l'épais manteau de la neige qui tombe
 La campagne s'endort plus froide qu'une tombe;
 Que d'un vent glacial les rauques sifflements
 Sonnent dans l'atelier comme un bruit d'ossements,
 Et qu'un père à genoux près de ses fils qui meurent
 Blasphème l'avenir de ceux qui lui demeurent,
 Oh! c'est un crime alors de se croiser les bras,
 Et dire à l'ouvrier travaille et tu vivras!
 Travaille! mais, mon Dieu, qui de vous le lui donne
 Ce travail nourricier qu'il demande? personne.
 Comme un bienfait du ciel il implore aujourd'hui
 Les sueurs du travail, son patrimoine à lui;
 Et vous l'abandonnez sur sa couche de paille
 Avec ce mot cruel et sonore : *travaille!*

Le gouvernement se croyant bien fort, lança des mandats d'arrêts contre les membres qui avait accepté leur nomination, et le mardi soir il fit arrêter M. Vaney, imprimeur du journal de M. James Fazy, et poussa vigoureusement ses poursuites contre ce dernier, qui cependant s'était opposé jusque-là à une prise d'armes; mais se voyant traqué, ainsi que ses amis, il céda à l'entraînement général et consentit à l'armement complet du quartier de St-Gervais, qui barricada aussitôt les ponts, et posa des factionnaires aux têtes. Alors toute communication cessa entre les deux parties de la ville.

Le conseil municipal s'assembla de son côté et chargea son conseil administratif de porter des paroles conciliantes de part et d'autre; ce conseil demanda au gouvernement de libérer Vaney, de retirer ses mandats d'arrêt et de proclamer une amnistie complète. Les moteurs de St-Gervais acceptaient la conciliation; mais messieurs les bourgeois parvenus de la révolution du 22 novembre 1844, voulurent que les révoltés se rendissent sans condition, en signifiant que si le mercredi à une heure les barricades existaient encore, ils les enlèveraient avec le canon. Chose inouïe! les élus d'un peuple souverain osèrent mettre leur menace à exécution, et le mercredi, à une heure de l'après-midi, ils braquèrent trois pièces près de la place de Bel-Air, et trois autres sur la place de la Fusterie; et au coup de trois heures, sans aucune sommation à la multitude des curieux qui encombraient ces places, ils ouvrirent un feu à mitraille qui tua un homme inoffensif et en blessa deux autres; il continua ainsi jusqu'à la nuit, lançant des boulets et de la mitraille, et faisant charger ses carabiniers et ses machines de la campagne.

Le quartier de Saint-Gervais, quoique dépourvu d'artillerie, se servit si adroitement de ses fusils et de ses carabines, qu'il détruisit un grand nombre de ces valets de bourreau; les chefs surtout n'ont pas été épargnés.

Dans cette journée, le parti jésuite protestant a eu 5 hommes tués et 3 blessés; parmi ces derniers, il y a eu 2 de la fine fleur aristocratique.

Le parti libéral agissant à Saint-Gervais a eu 3 tués et 5 blessés. Ce faible nombre ne vous surprendra pas, lorsque vous saurez que les maisons servaient d'asile aux tireurs et qu'ils se battaient en hommes contre des valets.

Le lendemain jeudi 10, le gouvernement, voulant user de ses dernières ressources, ordonna à ses artilleurs de se préparer à tirer à boulets rouges et à lancer des bombes sur leurs ennemis. Aussitôt que la population intelligente de la ville vit ces préparatifs, elle s'assembla en masse à la place de Longemalle. Là, les conservateurs cherchèrent à pallier l'atrocité du gouvernement, mais l'indignation était trop grande pour qu'on se laissât prendre à leurs sophismes et à leur proposition de supplier le gouvernement d'accepter ce qu'il avait refusé la veille: les cris et les sifflets accueillirent ces orateurs. Alors un digne jeune homme, M. Pignet, demanda qu'il fût nommé une commission immédiatement, ce qui fut accepté et fait à haute voix, il demanda ensuite que cette commission se rendit à l'Hôtel-de-Ville et qu'elle sommât le gouvernement de se démettre aussitôt et de remettre le pouvoir entre les mains du conseil administratif; de déclarer la dissolution de la milice et la création immédiate d'une garde civique, composée seulement des habitants de la ville. Toutes ces propositions furent accueillies avec enthousiasme, et en moins d'une demi-heure la population se trouva rassemblée en armes. Sur ces entrefaites, le gouvernement se voyant abandonné par une grande partie de la milice, qui se trouvait suffisamment battue, et menacé par le côté de la ville où il ne croyait trouver que des indifférents, se soumit aux ordres émanant de l'assemblée de Longemalle. Voilà donc le pays débarrassé des satellites de l'étranger.

Aujourd'hui que la circulation est entièrement rétablie, et que les véritables libéraux des deux quartiers peuvent se tendre une main fraternelle, il y a eu une assemblée populaire générale où un nouveau gouvernement a été constitué.

Nous empruntons au journal du parti vainqueur, la *Revue de Genève* du 10, le détail des premières opérations du gouvernement provisoire:

« Le gouvernement provisoire nommé par le conseil général est, dit cette feuille, monté immédiatement à l'Hôtel-de-Ville pour prendre possession du pouvoir exécutif. Le grand-conseil, présidé par M. Rigaud-Constant, était assemblé au nombre d'environ quatre-vingts membres. Le gouvernement provisoire est entré dans la salle et a déclaré, au nom du conseil général, le grand-conseil dissous, et l'a invité à se retirer. Là dessus, le gouvernement provisoire est entré dans la salle du conseil d'Etat et a procédé immédiatement à la formation des départements, qui sont composés comme suit:

MM. James Fazy, président; — Gentin, vice-président.

Travaille! mais si l'âge et les infirmités
Ont broyé jusqu'aux os toutes ses facultés;
Si, depuis un long mois, la fièvre corrosive
Sur un lit de douleurs brûle sa force oisive,
Vous voulez qu'il travaille? ah! votre humanité
Est une jonglerie atroce en vérité (1).
Et vous vous étonnez que les cœurs se roidissent
Ou qu'en mourant de faim les pauvres vous maudissent!
Mais leur gémissement est le cri solennel
Qui demande à Caïn compte du sang d'Abel.
Riches! Dieu vous combla de biens pour les répandre;
Et quand vos fils du pauvre aussi peuvent dépendre,
Quand vous jetez, un soir d'orgie et de plaisirs,
Plus d'or qu'il n'en faudrait à ses plus hauts desirs,
Ne venez pas, s'il tombe, à la misère en proie,
Lui reprocher ses jours, rares de folle joie;
Ne contez pas à ceux qui vivent à demi
Les impudents conseils de l'avare fourmi.
Déposez devant Dieu ce masque d'hypocrite.
Au lieu de vos discours dont le pauvre s'irrite,
Frappez à sa mansarde et sur ses deux genoux,
Versez un peu de l'or qu'il a sué pour tous;
Cet or vous le devez! c'est la part d'héritage
Toujours mise en réserve et remise en partage;
C'est un dépôt sacré que Dieu vous avait fait:
Dieu vous prie aujourd'hui de le rendre en bienfait.

(1) Ce vers est d'ALFRED DE MUSSET.

Département militaire. — MM. Louis Rilliet, colonel fédéral; — Bordier; — F. Janin.

Département des finances. — MM. Moulinié aîné; — James Fazy.

Département de l'intérieur et des travaux publics. — MM. Balthazar Decrey; — Janin; — Gentin.

Justice et police. — MM. Castoldi; — Fontanel.

Instruction publique. — MM. L. Gentin; — Pons; — Pignet, avocat, chancelier délégué.

Ce matin, à dix heures, le peuple de Genève, réuni en conseil général sur la place du Molard, a voté à l'unanimité l'arrêté suivant:

« Les citoyens du canton de Genève, réunis spontanément en conseil général, suivant les bonnes et anciennes coutumes de leurs pères, ont décrété ce qui suit:

« Le grand conseil est dissous.
« La démission du conseil d'Etat est acceptée.
« Un gouvernement provisoire, composé de dix membres, sera immédiatement élu par le conseil général.

« Un nouveau grand-conseil est convoqué pour le 25 octobre.

« Le nombre des députés est réduit de moitié.

« Les collèges électoraux d'arrondissement sont réduits à trois:

« Un pour la ville.

« Un pour les communes de la rive gauche du lac et du Rhône.

« Un pour les communes de la rive droite du lac et du Rhône.

« Le pouvoir constituant est conféré à ce grand-conseil pour préparer un projet de révision de la constitution, qui sera soumis à la votation du peuple.

« La garde soldée sera licenciée.

« Tous les dégâts opérés dans la journée du 7 octobre seront mis à la charge du conseil d'Etat démissionnaire et de l'officier qui commandait en chef la force armée du gouvernement.

« Après l'acceptation de cet arrêté, on a présenté à l'assemblée les noms des personnes qui devaient composer le gouvernement provisoire, et sur l'acceptation desquels elle avait à statuer. Tous ont été nommés à l'unanimité.»

Le gouvernement provisoire a fait afficher et publier l'adresse suivante:

« AU PEUPLE DU CANTON DE GENÈVE.

« Concitoyens!

« Au milieu des circonstances les plus difficiles, nous acceptons, par dévouement à notre pays, la tâche de prendre provisoirement les rênes de l'Etat.

« Avec le concours de tous les citoyens, nous pouvons tout pour le maintien de l'ordre et de la paix publique; sans ce concours, nous ne pouvons rien.

« Concitoyens de toutes les opinions, ralliez-vous à nous dans l'intérêt de tous.

« Notre mandat, purement provisoire, émane d'un conseil général des citoyens réunis ce jour sur la place de Molard.

« Nous constituant en conséquence en conseil provisoire, nous maintenons en l'état les autorités et administrations existantes; nous rendons chacune d'elles responsable en ce qui la concerne du maintien de l'ordre public et de la complète exécution des ordres qui seront donnés.

« Nous conjurons tous les citoyens de maintenir par leur concours énergique la paix publique, et de prévenir par là des malheurs dont nous aurions tous à gémir.

« Concitoyens de toutes les opinions, ayez confiance en nous et attendez patiemment le résultat de nos délibérations, auxquelles nous apporterons toute la promptitude possible.»

Les doctrinaires de la Suisse ressemblent à ceux de tous les pays: ils savaient qu'ils froissaient les sentiments les plus vivaces de la population, tout devait leur faire prévoir l'explosion; ils l'ont bravée, elle a renversé leur domination.

Cette révolution donnera une majorité aux cantons libéraux et anti-séparatistes; la diète prononcera la dissolution de la ligue; les cantons ultramontains qui sont, nous écrit-on, peuplés de têtes de granit, ne se soumettront pas, et une guerre civile paraît imminente; mais l'issue n'en saurait être douteuse, le parti libéral l'emportera et refondra ce pacte fédéral, source de tant de difficultés.

Toute la Suisse est en proie à la plus grande effervescence; les événements et les idées semblent devoir y marcher à pas de géant.

Oui, c'est Dieu même qui vous prie!
Dieu qui donna son fils pour nous,
Par le sang de ce fils vous crie:
Donnez au pauvre! donnez tous;
Donnez, voici les jours d'épreuve;
L'humble denier qu'offre la veuve
Au nom du Dieu mort sur la croix,
Devant la justice éternelle
Vaut à cette heure solennelle
L'aumône orgueilleuse des rois.

Si l'indigent vous importune,
Riches, donnez à pleines mains;
Donnez, car souvent la fortune
A de terribles lendemains
En souvenir de Bélisaire,
Donnez à ceux que la misère
Etreint de ses bras étouffants;
Donnez, pour qu'aux jours d'anathème
Les héritiers du pauvre même
Fassent l'aumône à vos enfants.

Jamais un siècle ne s'écoule
Sans que l'Eternel par degrés
N'abaisse et jette dans la foule
Un de ceux qu'il en a tirés.
Ainsi, répandez sans mesure;
Donnez, prêtez avec usure

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 14 OCTOBRE.

Collusson fait comparaître Butaud pour contrefaçon de tuelles dits *floches*, pour la confection des bourses. Le Conseil ayant examiné les pièces saisies, constate qu'il y a copie directe, et renvoie les parties pardevant quatre arbitres pour statuer sur l'indemnité.

— Brun fait comparaître Richard pour demander l'indemnité fixée dans l'acte d'apprentissage du fils de ce dernier, qui refuse de continuer son temps sans aucun motif, ce qui n'est pas contesté par Richard. Le Conseil prononce la résiliation des conventions, et condamne Richard à payer la somme de 300 fr. fixée dans l'engagement.

— La cause entre Perraton et Vergier (voir le précédent numéro), qui avait été renvoyée en arbitrage, reparait de nouveau, par ce motif que M. Reyber, l'un des deux arbitres chargés de cette cause, s'est récusé lui-même en déclarant qu'il était incompetent pour apprécier la bonne confection des châles de soie, étant fabricant de châles au quart. Le Conseil renvoie de nouveau la cause pardevant arbitres, en adjoignant deux nouveaux membres aux premiers.

L'exemple de la récusation d'un arbitre dans cette cause démontre que les élections des membres du Conseil devraient avoir lieu par catégorie d'articles et non par section de quartier, comme cela se pratique actuellement. Nous espérons que cet exemple portera ses fruits; et dans un moment opportun nous prendrons l'initiative pour engager les chefs d'atelier à solliciter une réforme dans l'élection du Conseil.

— Franquet demande la résiliation avec indemnité de l'acte d'apprentissage du fils Bouvery, se fondant sur l'insubordination de cet apprenti. Bouvery père désire que son fils achève son apprentissage. M. le Président fait une vive remontrance à cet élève et le menace de la prison s'il ne se comporte pas mieux à l'avenir. Le Conseil décide que l'apprentissage sera continué, et double la surveillance qui était exercée sur le fils Bouvery.

— Dolbeau demande à Poulailion et Humblot une indemnité pour frais de montage et la rectification d'une erreur de 1,000 gr. à son préjudice. Cette cause est renvoyée pardevant arbitres.

— Dufay avait obtenu pardevant le Conseil le consentement de Muria, employé de l'octroi, pour la retenue du cinquième des appointements de ce dernier, débiteur de 200 fr. argent prêt; Dufay fait comparaître Muria pour obtenir l'exécution de cette retenue qui ne s'est pas effectuée. Le Conseil, se reconnaissant incompetent, renvoie les parties pardevant le juge-de-paix.

— M.me Butet réclame à Landoïn la somme de 29 fr. pour dévidage. Celui-ci objecte qu'étant en solde de 500 gr. dans son magasin, il veut faire une retenue à la dévideuse. Le Conseil, considérant qu'il n'est pas prouvé que le solde provient du fait de la dévideuse, condamne Landoïn à payer la somme réclamée.

— M.me Buisson réclame à Tinaire la somme de 50 fr. qui ont été portés sur son livre par le chiffre de 200 fr., n'ayant réellement reçu que 150 fr. Tinaire produit ses livres, lesquels portent tous la somme de 200 fr. Le Conseil, considé-

Au Dieu qui vous tient dans sa main;
Riches, pendant vos jours prospères,
Donnez, en songeant que vos pères
Peut-être ont mendié leur pain.

Ne demandez jamais la cause
Qui réduit le pauvre à merci,
S'il fut coupable en quelque chose,
Qui d'entre vous ne l'est aussi?
Donnez sans voir et sans connaître,
Donnez! que savez-vous? peut-être
Ce pauvre par vous rebuté
Subit, innocente victime,
L'injuste châtement d'un crime
Qui fait votre prospérité.

Donnez, sans orgueil, sans contrainte;
Donnez, car aux yeux du Seigneur
Donner est une chose sainte
Et pour l'homme un besoin du cœur.
Oh! donnez pour sauver du gouffre
Cet orphelin qui pleure et souffre,
Où le vice l'étouffera!
Donnez à ceux qui vous bénissent,
Donnez à ceux qui vous maudissent,
Donnez, et Dieu vous donnera.

J.-J. LIROU.

(La reproduction en est interdite.)

rant que le livre de caisse et le brouillard sont parfaitement en ordre, déboute M. me Buisson de sa demande.

— Genin demande à Maréchal l'indemnité de 200 fr. fixée dans l'acte d'apprentissage de la demoiselle de ce dernier, qui ne veut pas laisser achever le temps convenu. Maréchal dit que Genin était d'accord d'accepter 125 fr. pour toute indemnité, et qu'il se tient à cette convention. Genin convient en effet de cette transaction, mais il désirerait être payé immédiatement, ou bien qu'on lui donnât une bonne caution : ces conditions ne s'étant pas effectuées, il se tient à la convention écrite. Le Conseil condamne Maréchal à compter les 200 fr. fixés dans l'acte d'apprentissage.

— Perrin réclame à Vadoux une indemnité pour frais de montage d'un métier de cravates. Cette cause est renvoyée en arbitrage.

Industrie Lyonnaise.

Parmi les industries où l'intelligence se développe avec le plus de richesse et de variété, on peut sans contredit classer aux premiers rangs, celle de la fabrique des étoffes de soieries. En effet, chaque jour on voit éclore par l'activité incessante de nos ouvriers des procédés nouveaux relatifs à la manipulation des soies.

Tous depuis le filateur jusqu'au tisseur croient devoir apporter dans sa spécialité le tribut de ses perfections. C'est un progrès incessant dont s'enrichit la fabrication des étoffes de soierie; aussi c'est ce qui fait et fera toujours la supériorité de la fabrique lyonnaise sur ses rivales, parce que la population compacte de ses ouvriers ne peut rester dans l'inertie, et chacun de ceux qui la compose croit devoir, comme un essaim d'abeilles, apporter sa part à l'édifice industriel.

Au nombre des inventions dont on ne saurait méconnaître l'importance, il est juste de classer celle que le sieur Brunet, plieur, vient d'apporter au pliage des chaînes imprimées et chinées. C'est un changement radical dans la manière d'opérer l'enroulement des pièces sur l'ensuple. On sait que l'impression sur chaîne, comme le chinage, laissait beaucoup à désirer quant à la justesse et à la pose des dessins, et que les irrégularités devenaient souvent plus graves après le pliage; tout ceci résultait de l'incohérence des ustensiles destinés à ces diverses manipulations.

Maintenant, au moyen de ce nouveau pliage d'une grande perfection, par les ustensiles qui, malgré leur grande mobilité, sont fixés carrément à la place qu'ils doivent occuper, on obtient une tension égale pour toutes les parties de la chaîne, quelque soit la largeur dans laquelle elle doit être pliée. Cette nouvelle méthode de pliage, susceptible des plus grands développements, apportera d'immenses avantages, tant pour l'ouvrier que pour la beauté des étoffes; ainsi, nul doute de son efficacité. MM. les négociants-fabricants pourront avec confiance envoyer leurs pièces au pliage chez M. Brunet, qui vient de disposer son atelier de manière à ce que leurs dessins ne soient pas exposés à la vue du public.

Son domicile est : Brunet, plieur breveté (sans garantie du gouvernement), rue Lemot, n. 10, au 3. me, près la place Colbert.

Banquets phalanstériens.

Les disciples de Fourier ont donné, le 14 de ce mois, un banquet commémoratif de la mort de cet illustre réformateur. Une assemblée nombreuse et choisie avait pris part à cette solennité. A la fin du repas, le président a porté un toast à la mémoire du maître, et a rappelé à tous les assistants que le meilleur moyen de l'honorer était de redoubler de zèle pour propager ses doctrines et hâter le moment de la réalisation.

Un des convives s'est ensuite levé et a lu le toast suivant porté par M. Duval, l'un des rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, et adressé au nom des phalanstériens de Paris à leurs frères de Lyon.

MESSIEURS,

Nous avons auprès de nous, en ce moment, un des membres les plus éminents du groupe phalanstérien de Lyon. L'occasion me semble heureuse de resserrer les liens de fraternité qui nous unissent à nos amis de cette ville, et c'est dans ce but que je porte un toast :

Aux phalanstériens de Lyon ! Au triomphe de l'idée sociale dans cette ville !

Le groupe phalanstérien de Lyon, marche aujourd'hui en tête de tous les groupes de province par le nombre de ses membres, par l'importance de son concours pécuniaire et moral, par l'activité de sa propagation, par la science et le dévouement de ses chefs. Qu'il reçoive des phalanstériens de Paris un témoignage particulier de fraternelles sympathies et de haute estime dans la personne de son représentant.

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que la ville de Lyon s'associe aux grands mouvements politiques et sociaux. Quand les disciples du Christ vinrent prêcher dans les Gaules la doctrine d'amour et d'unité, Lyon devint bientôt le centre de la propagande chrétienne dans notre patrie, et des milliers de martyrs y scellèrent leur foi de leur sang. Lorsque la grande révolution française voulut étendre partout le niveau de sa souveraineté, Lyon protesta au prix de son sang, non sans doute contre une régénération sociale d'une incontestable légitimité, mais contre l'impuissance de l'échafaud à fonder le règne du bonheur. Plus près de nous la question sociale a été posée à Lyon, dans des jours de lugubre et de sanglante mémoire, jours de deuil pour tous les partis, et dont le souvenir ne doit survivre que pour montrer dans quelles cruelles luttes la civilisation précipite ses enfants. Une destinée nouvelle a lui sur cette ville, aussi grande par ses infortunes que par la splendeur de son industrie et le génie de ses habitants. C'est à Lyon que Fourier, alors simple commis chez un marchand, publia en 1808 ce manifeste gran-

diose qu'il appela la *Théorie des quatre mouvements*. Ainsi, Lyon a reçu, la première entre toutes les cités du globe, la semence du nouvel Evangile. Après une longue incubation le germe éclos enfin, et à la rapidité de sa croissance, il est aisé de voir que le tort d'une première indifférence sera bien vite réparé. Dès aujourd'hui l'on peut prédire que les jours néfastes de la guerre civile sont passés sans retour. La concorde est descendue dans les cœurs en même temps que la lumière dans les esprits. L'organisation du travail, ce problème suprême des temps modernes, pacifiquement étudié et discuté, sera pacifiquement résolu, et nous ne tarderons pas à voir maîtres et ouvriers consacrer par d'affectueux embrassements le contrat de la nouvelle alliance entre le capital et le travail. Douce espérance que les progrès accomplis depuis quelques années nous permettent pour des temps peu éloignés.

L'ardeur de nos frères de Lyon, frères par le travail comme par la foi et l'amour, s'est allumée au foyer de Paris : que cette ardeur rayonne à son tour sur nous-mêmes et nous réchauffe. Dans le spectacle de la féconde énergie de leurs efforts, qui déborde même sur la terre d'Afrique, puisons de nouvelles forces pour le combat, de nouvelles espérances pour la victoire. Ainsi s'établira une noble et amicale émulation de dévouement entre tous les ouvriers de la sainte cause. Que le représentant des phalanstériens de Lyon en reçoive ici de notre part le solennel engagement.

Au progrès de l'idée sociale à Lyon !

M. B., à qui naguère était adressée cette allocution, a pris ensuite la parole; il a décrit avec quel sentiment de reconnaissance il avait reçu ce bienveillant accueil, et quel enthousiasme les paroles de M. Duval avaient excité dans son cœur. — Oui, s'est-il écrié, si Lyon a reçu le premier le baptême de la rénovation sociale, nous acceptons avec fierté cet augure, et c'est de Lyon que partira le premier cri de réalisation.

Cette espérance accueillie par tous avec bonheur, a été saluée par de nombreux applaudissements.

M. B. a parlé ensuite de l'entreprise de colonisation africaine connue sous le nom de *l'Union agricole*, entreprise dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, et dans laquelle les actionnaires, tout en conservant à leur œuvre le caractère de spéculation, ont introduit quelques principes plus larges, tels que, par exemple, la substitution de l'association au salariat. Le départ de l'un de nos amis, M. Reverchon, pour cette exploitation lointaine entourée encore de tant d'obstacles, et qui nécessitera de la part des hommes qui vont la diriger tant d'abnégation et de dévouement, a fourni à l'orateur les touchantes paroles d'un fraternel encouragement en faveur de celui qui ne craignait pas de s'exiler loin de tout ce qui lui est cher, afin d'aller au milieu de peines et de fatigues sans nombre, donner un grand exemple au monde. La réponse de M. Reverchon, dite d'une voix émue et pénétrée, a excité au plus haut degré les sympathies de l'assemblée. C'est surtout en de pareilles circonstances que les hommes sentent se développer dans leurs cœurs ces grands sentiments de solidarité et de fraternité dont le maître, dans sa brillante théorie, a su tirer un si merveilleux parti.

La séance s'est terminée par un toast porté par M. Gay à M. B., et qui renfermait trop bien l'expression de la pensée de tous pour ne pas être reçu par les marques de la satisfaction la plus vive.

Nous aurions désiré que les détracteurs d'une science qui demande à l'ordre et à la justice l'établissement du bonheur universel, fussent présents à cette réunion, ils auraient peut-être compris enfin qu'une théorie qui excite des convictions aussi sincères et se révèle par des manifestations aussi dignes, demandait, pour être renversée, autre chose que des lieux communs ou de fades plaisanteries.

Les phalanstériens travailleurs de Lyon avaient précédemment tenu leur banquet semestriel le dimanche 16 de ce mois. Cette réunion, par son aspect imposant et solennel, avait vivement impressionné toutes les personnes qui y assistaient. Cette communion fraternelle de tant d'hommes intelligents et dévoués, cherchant l'émancipation pacifique des classes sacrifiées, demandant à l'avenir la solution pratique de ce grand problème humanitaire : l'organisation du travail, laissera de profonds souvenirs dans tous les cœurs animés de la foi d'une génération prochaine; c'est ainsi que les grandes pensées qui sont appelées à éclairer l'humanité sèment des germes indestructibles dans tous les esprits, éclairent les yeux les plus aveuglés par les préjugés, donnent des convictions aux sceptiques, et arrivent enfin à briller de tout leur éclat sur les sociétés.

Dans une allocution très-bien sentie et prononcée avec un sympathique enthousiasme par M. Poulard, président du banquet, nous avons remarqué quelques passages qui prouvent que la science sociale est comprise dans ses plus hautes formules et fait de rapides progrès. Quoique l'espace nous manque pour citer en entier ce remarquable discours, nous ne pouvons nous refuser à copier l'extrait suivant :

« MESSIEURS,

« J'ai l'honneur de porter un toast au progrès des idées sociales et aux hommes que la sainte lumière du génie humanitaire a éclairés dans tous les âges.

« Il n'y a plus un seul homme aujourd'hui quel qu'arriéré qu'il soit, qui nie le mouvement continu des sociétés vers la perfection. Cette conviction est passée chez tous à l'état de sentiment. On se sent irrésistiblement entraîné vers elle; et ce qui caractérise plus particulièrement notre époque, c'est cette fièvre, cet ardent désir de changements, de réformes, d'améliorations.

« Cette vérité une fois établie, il reste à savoir où cet essor intellectuel ira aboutir, telle est l'inquiète pensée de tous; du plus humble au plus puissant, chacun attend avec plus ou moins d'espoir; ceux-ci avec conviction, ceux-là avec effroi;

mais au moins cette question a le mérite de ne point trouver d'indifférents.

« Eh bien! Messieurs, je me hâte de le dire, ce que le monde attend, c'est la naissance d'un régime social nouveau, enfantement prodigieux que le Ciel a fécondé et dont Fourier a été le prophète.

« Au reste, le plan moral de cet édifice n'a-t-il pas été tracé par le Christ lui-même, qui en a trouvé les bases dans l'amour mutuel des hommes. Que fallait-il donc faire encore, trouver et tailler les matériaux de l'édifice nouveau, et les rassembler en temps opportun.

« Ce temps est venu, Messieurs, et ce qui l'atteste, c'est ce mal indéfinissable qui nous entraîne et nous travaille.... » L'orateur se livre ensuite à l'examen des divers systèmes sociaux, et conclut à l'adoption de la théorie sociétaire de Fourier, comme donnant une solution plus pratique et plus immédiate du grand problème de la régénération sociale.

« Cette théorie, dit-il, est la seule, à notre avis, qui convient à l'humanité, non plus seulement telle qu'elle est aujourd'hui, se débattant encore sous les débris d'une féodalité qui, vaincue sous une forme, se montre encore sous une autre; mais à l'humanité devenue libre et fière, et aspirant à de plus belles destinées.

« C'est pour préparer et avancer, s'il est possible, cette brillante époque, que les disciples de Fourier se réunissent dans ce jour, la foi et la conviction dans le cœur, à l'anniversaire de sa naissance comme à celui de sa mort.

« Nous venons nous retrancher derrière la grande ombre; car, mieux que toutes les théories métaphysiques, sa science nous a appris le mystère de la succession des êtres; car nous savons que la grande âme est partout où ses admirateurs l'appellent.

« C'est, enfin, pour appeler de nouveaux disciples à venir se joindre à nous, s'édifier dans l'étude, afin que le jour où le monde sera appelé à jeter son vote dans l'urne pour décider celui des hommes qui a le plus travaillé en faveur de l'humanité, Fourier notre maître puisse être placé au rang suprême que déjà il occupe à nos yeux. »

M. Sage a prononcé ensuite une allocution chaleureuse (1) à l'Unité. Elle se termine par ce paragraphe, dont nous approuvons entièrement les idées élevées :

« Portons la lumière de l'instruction partout; s'il existe encore des gens qui la refusent, il faut leur pardonner, car ils sont bien malheureux. Poursuivons notre œuvre; le travail que nous avons entrepris est digne de notre courage. Ne nous laissons pas rebuter par les obstacles que l'ingratitude soulève sous nos pas; l'homme de dévouement est assez récompensé si comme Jésus il meurt pour cette sainte cause :

« L'affranchissement des peuples ! »

M. Joharit a porté ensuite un toast aux *Apôtres de la science sociale*; M. Guy, dans quelques paroles énergiques et empreintes de la foi la plus sincère, a de tous ses vœux appelé une *Réalisation prochaine*. Enfin, M. Morel a résumé la séance dans un toast plein d'une religieuse conviction, adressé à la *Mémoire de Fourier*; nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de copier tous ces discours; nous en renvoyons donc l'insertion à un prochain numéro. Le bon ordre, la douce gaieté, la bienveillance réciproque et surtout les sentiments de fraternité qui ont brillé dans cette réunion, donnent à cette manifestation ce caractère solennel qui fait aimer une science par les hommes qui la professent.

(1) On nous prie d'indiquer que l'auteur de ce toast est M. Reymond.

Un comité formé d'électeurs de l'opposition de tous les arrondissements de Paris, et qui s'est constitué à la suite de la manifestation des banquets réformistes, a rédigé la pétition suivante qui en deux jours s'est couverte de plus de mille signatures.

PÉTITION POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE.

A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres de la Chambre des Députés.

Messieurs les députés,

Après quinze années d'application et d'épreuves, la loi électorale de 1831 est jugée.

Elle fait d'un droit qui appartient à tous, une fonction privilégiée.

Fausse dans sa base, elle ne donne pas dans ses résultats la véritable expression du pays.

Elle ne donne même pas l'expression sincère du corps électoral privilégié, puisque la minorité des électeurs nomme la majorité des députés.

Le corps électoral, tel qu'elle le constitue, ne représente ni la population, ni la fortune, ni le travail, ni l'intelligence, ni les services rendus à la patrie.

La loi de 1831 a été un règlement arbitraire de la fonction électorale, dont elle avait emprunté l'élément aux lois de la restauration, à la charte octroyée émanée du droit divin.

Essentiellement temporaire et transitoire, cette loi est contraire dans son principe et son action au principe de la souveraineté nationale qui fait la base de votre constitution.

Au nom de la raison et de la justice, au nom du progrès, des droits des citoyens, et de l'honneur de la France, nous venons vous en demander la réforme.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Les journaux ministériels du soir contiennent la note suivante :

« Le gouvernement a reçu de Madrid la dépêche télégraphique suivante : — « Madrid, le 11, à 7 heures du matin. Ont été célébrés, le 10, à 10 heures et demie du soir, les mariages de la reine avec l'infant don François, et de l'infante avec S. A. R. Mgr le duc de Montpensier.

« Madrid, à 11 heures du matin. Ce matin, à 11 heures, a eu lieu la messe nuptiale à l'église d'Atocha. »

UNE MESURE UTILE. — Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Mulhouse a chargé une commission de proposer les mesures à prendre pour venir au secours des malheu-

eux pendant l'hiver qui se prépare sous de si mauvais auspices. Deux fabriques se proposent de cuire le pain pour les ouvriers, auxquels elles le céderaient au prix coûtant, sans avoir besoin de passer par les mains des boulangers.

DÉFAITE DES RUSSES. — Une lettre de Constantinople, en date du 26 septembre, annonce que la Porte avait reçu l'importante nouvelle d'un immense avantage remporté par les Circassiens sur les Russes. Des troupes du czar étant sorties du fort d'Asasock pour chercher des vivres, rencontrèrent un corps de troupes schamyliques, et, après un engagement meurtrier, furent contraintes de se replier sur le fort. Par un hasard funeste, une mèche enflammée tomba sur le magasin à poudre du fort et détermina une épouvantable explosion, qui coûta la vie à 33 officiers russes et 200 soldats. Profitant de cette circonstance, les Circassiens s'emparèrent du fort, passèrent au fil de l'épée toute la garnison et détruisirent la citadelle de fond en comble. Suivant la même lettre, tout le Daghestan s'est révolté et s'est placé sous le commandement de Sehamyl, qui paraît méditer une attaque sur la Géorgie.

LES SUCCESSIONS DE LAPALISSE. — On lisait il y a quelque temps dans un journal : « On vient de découvrir, dans un coffre fermé à cadenas, un cadavre coupé en dix-sept morceaux ! Rien ne porte à croire que cette mort soit le résultat d'un suicide. »

SINGULIER LEGS. — Il y avait auprès de Gand un brave homme qui n'avait qu'un seul luxe, sa collection de dahlias ; — il est mort, et l'a léguée aux pauvres.

OBSERVATION. — Un journal hollandais, l'*Overijssel*, dit que d'après les observations des campagnards, chasseurs et bergers, tout annonce un hiver très-rude. Les plantes de bruyères fleurissent jusqu'au sommet, et les mulots creusent leurs habitations souterraines à une profondeur de 2 1/2 à 3 mètres.

STATISTIQUE. — L'Irlande renferme 2,547,450 hectares de terres en friche ou mal cultivées.

AGITATION A ELBEUF. — Des rassemblements d'ouvriers tisserands ont eu lieu à Elbeuf vendredi dernier, dit la *Patrie*. Il s'agissait d'une augmentation de salaire. Ces ouvriers étaient groupés sur l'une des places publiques d'Elbeuf, quand sept hommes, sortis d'une maison voisine, sont venus se placer à leur tête. L'un de ces hommes portait un arbre semblable à un mât au haut duquel étaient attachées des banderoles. Après une promenade silencieuse dans les rues d'Elbeuf, les ouvriers se sont dispersés d'eux-mêmes. Le lendemain, la voix de l'autorité a été entendue, et les rassemblements ne se sont pas renouvelés. La ville est rentrée dans l'ordre, et les tisserands ont repris leurs travaux, mais les sept hommes qui s'étaient réunis à la phalange ont été arrêtés ; il a été reconnu qu'ils étaient étrangers à la fabrique elbeuvienne et que trois d'entre eux avaient même été frappés de condamnations judiciaires. La justice leur demande compte du motif qui les a fait participer à une démonstration dont le but publiquement avoué ne pourrait être le leur.

ÉTATS-UNIS. — Ce qui ressort de plus clair de tout ce qui se passe entre le Mexique et les États-Unis, c'est que cette dernière puissance va se trouver en possession d'un littoral immense dans l'Océan-Pacifique, où il y a un an elle n'avait pas une seule station. Même après le partage de l'Orégon, son littoral sur cette mer s'étendait sur une longueur de 8 degrés seulement, presque dépourvu de bons mouillages. Par l'acquisition de la Californie, elle gagne un littoral qui, du 42° degré descend jusqu'au 23°, et qui, coupant le méridien en écharpe, a une longueur en ligne droite de plus de 2,500 kilomètres. C'est tout simplement une révolution complète qui s'effectue dans la balance des puissances sur l'Océan-Pacifique. Pour la Grande-Bretagne, c'est une affaire de premier ordre.

FRANCHISE. — Le jour d'une représentation extraordinaire une dame élégante qui était en grande faveur auprès des ministres, étant venue trop tard au spectacle, n'eut pas la place qu'elle désirait.

Enviant celle d'un monsieur décoré qui était placé à côté de sa femme sur le devant de la loge, et qu'elle reconnut pour un député, elle dit avec intention à une *fashionable* qui l'accompagnait : « Je suis sûre que ce monsieur me donnerait sa place, s'il savait combien, par cette attention, il ferait plaisir au ministre. — Madame, répartit le député, en ce moment je regrette de ne pouvoir faire qu'une chose pour le ministre, c'est de souhaiter qu'il puisse garder sa place comme je saurais garder la mienne. »

TROUBLES D'IRLANDE. — Des rassemblements tumultueux continuent à se former dans les comtés de Tipperary, Limerick, Cork et Clare (Irlande), pour empêcher le transport des grains et autres denrées dans les grandes villes. Les mutins ont déjà tué une vingtaine de chevaux employés à ce service, et les fermiers ont été prévenus que, s'ils persistent à envoyer des denrées hors de leurs paroisses respectives, ils seront tués comme leurs chevaux.

Variétés.

DES ETOFFES DE SOIE considérées sous le rapport des effets produits selon la disposition et la coloration des fils, et résumé du cours de M. E. CHEVREUL sur le contraste des couleurs et ses applications,

Par M. FERRAND,
Préparateur au Collège Royal de Paris.

SECONDE PARTIE.

(Suite).

DE LA PEINTURE.

La reproduction de l'image des objets colorés avec des matières divisées à l'infini que l'on appelle couleurs, et délayées dans un liquide gommeux ou huileux constitue l'art de la peinture ; et sans rabaisser cet art sublime, on peut dire et prouver que l'artiste quel qu'il soit doit se soumettre à des principes qu'il ne faut jamais perdre de vue.

En effet, la stabilité des couleurs, l'influence constante, fatale des rayons lumineux, le choix prévu des couleurs, comme nous l'avons déjà signalé, sont des conditions absolument nécessaires à l'obtention d'un modèle, il faut

le voir ; toutes ces considérations et plusieurs autres que nous ferons valoir plus loin établissent naturellement ces deux distinctions, savoir : qu'il y a dans la peinture des connaissances qui se rattachent à l'étude d'objets, de choses matérielles que l'on doit apprendre, et enfin le génie qui ne s'enseigne pas. Or, la peinture considérée sous le rapport de la partie que nous appelons scientifique trouvera dans les règles précédemment établies et dans nos observations subséquentes la notion complète des connaissances élémentaires et des applications générales. Ainsi, en ne considérant d'abord que les matières colorées en elles-mêmes, l'on comprendra bien qu'il est de toute nécessité de ne pas s'écarter des lois du mélange : pour faire de l'orangé, par exemple, prenons du jaune qui ne sorte pas de la gamme jaune, prenons du rouge qui ne sorte pas de la gamme rouge, et l'on aura une couleur intermédiaire, une gamme au besoin parfaitement pure ; mais au contraire, si pour arriver au même résultat l'on a recours à un mélange de jaune légèrement verdâtre et de rouge un peu violetté, la teinte obtenue sera certainement ombrée, ternie, peut-être noire, et l'on dira de l'artiste ; sa palette est sale. Il ne faut donc pas dépasser certaines limites, et le moyen d'y parvenir est un des avantages que nous avons indiqués dans l'explication de table chromatique hémisphérique.

Pour ombrer les couleurs, au lieu de gris, au lieu de noir, il convient dans un grand nombre de cas d'avoir recours au mélange de la complémentaire pour avoir des effets plus légers et plus beaux, car bien souvent les noirs agissent comme des bleus foncés ; nous pourrions même ajouter que dans quelques circonstances il est avec le noir matériellement impossible d'obtenir une ombre vraie.

Sauf à y revenir en parlant des divers systèmes de peinture, nous devons signaler ici d'une manière générale une troisième circonstance peu comprise d'un certain nombre de peintres, c'est la circonstance relative au coloris des objets placés sous l'influence des rayons solaires de la lumière diffuse et de l'obscurité.

Toute surface blanche apparaissant en effet avec la couleur de la lumière colorée qu'elle réfléchit, les surfaces noires n'éprouvant dans les mêmes cas qu'une modification légère et d'autant plus faible que la clarté est moins intense, la modification de la surface éclairée par les rayons solaires leur empruntera toujours quelque chose d'orangé, ce qui justifie cette expression du langage poétique que le soleil dore les objets. En conséquence, la partie d'un tableau moins éclairée qu'une autre ne recevant, par exemple, que de la lumière diffuse, sera moins jaune, moins orangée et paraîtra ainsi un peu plus sombre.

Sur une surface convexe ou saillante, un excès de lumière efface quelquefois par l'effet spéculaire la couleur même de l'objet, et dans le cas contraire, c'est-à-dire avec un minimum de lumière, l'on a le maximum de la couleur, et d'autre part les bosses sont plus accentuées ; aussi ne convient-il pas d'exposer les sujets que l'on peint dans un minimum ou maximum de lumière, mais bien dans le médium pour ainsi dire de la lumière diffuse.

Pour avoir coordonné dans ces considérations générales ce que nous avons pu dire et ce qui nous reste à étudier sur l'intéressante matière qui nous occupe, bornons-nous à retracer brièvement les applications que le peintre peut faire des principes fournis par les lois du contraste.

1° Reposer ses yeux par le spectacle de la complémentaire.
2° Prévoir l'influence des contrastes sur une couleur nette, de manière à prévenir toute addition qui n'aurait d'autres résultats que de produire une charge du modèle, de telle sorte, par exemple, que pour avoir un gris violetté à côté d'un jaune, il n'est pas nécessaire de violetter le gris normal.

3° Tenir compte du contraste de ton dans les teintes plates.
Enfin, répétons qu'il n'est pas donné à l'art du peintre de surmonter la difficulté de représenter exactement une cavité, un trou, parce que la couleur employée, quelle que soit, réfléchit toujours par quelque point un peu de lumière plus ou moins blanche, et ajoutons que ce n'est que par des moyens détournés que l'on parvient à dissimuler cette impuissance ; aussi ne réussit-on qu'à la condition de rendre très-clairs les points qui entourent celui que l'on veut faire très-obscur.

En définitive, disons-le pour nous résumer, les connaissances du peintre se réduisent à la science de la perspective linéaire, de la perspective aérienne, de l'harmonie des couleurs et du groupement des objets ; puis là où notre tâche s'arrête le génie du peintre se révèle dans toute sa puissance par l'expression vivante donnée à la physionomie des personnages.

(La suite au prochain n°.)

ANNONCES.

AVIS

A Messieurs les Propriétaires et Entrepreneurs.

Le sieur Picard, inventeur des souches de cheminée, en plotet verni vert, ayant la tête en fonte indestructible à toute intempérie, a l'honneur de les informer qu'il y en a une de montée, très visible, sur les toits de la maison neuve, place de la Préfecture.

S'adresser, pour en faire établir de semblables, chez l'inventeur, quai Bon-Racontre, 63.

M. GAUTIER,

Rue Jacquard, maison Gautier, près des Tapis, à la Croix-Rousse, et rue Casati, n. 7, à Lyon.

Arceau de un mètre 50 centimètres, à 9 fr. les 4,000 cordes 1^{re} qualité.
— de un mètre 66 — à 10 fr. les 4,000 —
— de un mètre 85 — à 11 fr. les 4,000 —
— de deux mètres — à 12 fr. les 4,000 —
Collets à crochets, à 65 cent. le 100.



MAISON D'ACCOUCHEMENT.

tenue par M^{me} THEVENET, maîtresse sage-femme, et dirigée par M. COQUAZ, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3. me.

A LYON. (35-0)

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Beaune, 2, aux Bureaux de l'Ecole Sociétaire.

A Lyon, rue du Commerce, 1, au 2^{me}, et chez M. DORIER, libraire, quai Villeroy.

Edition populaire, à 1 fr. 25 c.; par la poste, 1 fr. 50.

SOLIDARITÉ,

VUE SYNTHÉTIQUE SUR LA DOCTRINE DE FOURIER,

Par Hipp. RENAUD, élève de l'Ecole Polytechnique.

Prix : 4 fr. : par la poste, 4 fr. 50.

LE FOU

DU PALAIS-ROYAL,

Avec table analytique des matières

Par F. CANTAGREL.

Deuxième édition, entièrement revue par l'Auteur.

Un beau vol. in-18 compacte, de 400 pages, format Charpentier.

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

A L'USAGE DES SAVANTS ET DES IGNORANTS,

Par V. CONSIDÉRANT.

Prix : 40 cent.; par la poste, 50 cent.

PETITE EXPOSITION ABRÉGÉE DU

SYSTÈME PHALANSTÉRIEN,

Troisième édition, par V. CONSIDÉRANT. Prix : 30 c., par la poste, 35 c.

Les 12 exemplaires, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 50 c.

LE MÊME OUVRAGE, SUIVI DE NEUF THÈSES,

Brochure in-32 Jésus.

Paris, 1846. Prix : 60 c.; par la poste, 75 c.

PRÉCIS DE

L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

PAR MATH. BRIANCOURT.

Deuxième édition. Prix : 30 cent.; par la poste, 35 c.

Les 12 exemplaires, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 50 c.

L'Organisation du Travail et l'Association,

PAR MATH. BRIANCOURT.

Deuxième édition. — Prix : 80 c.

Organisation du Travail,

D'après les principes de la Théorie de Ch. Fourier,

Par P. FOREST.

Deuxième édition. Prix : 75 c.; par la poste, 1 fr.

Défense du Fourierisme,

par M. Reybaud de l'Académie française, MM. Rossi, Michel Chevalier, Blanqui, Wolowski, De Lamartine.

Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE,

Dialogue familier sur l'éducation,

EXTRAIT DU FOU DU PALAIS ROYAL.

Petit vol. in-32. Prix : 40 cent.; par la poste, 50 cent.

LA GRÈVE DES CHARPENTERS

EN 1845.

ÉPIQUE DE LA CRISE SOCIALE DE L'ÉPOQUE.

1 vol. format Charpentier.

Prix : 1 fr. 50 c.; par la poste, 2 francs.

LES JUIFS

ROIS DE L'ÉPOQUE,

HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE,

Par A. TOUSSENET.

Un vol. in-8°. Prix : 5 fr.; par la poste, 6 fr. 25 c.

Notions élémentaires sur la Science Sociale,

Par l'auteur de la DÉFENSE DU FOURIÉRISME.

Un vol. in-18, de 2 à 300 pages. Prix : 1 fr. 50 c., et par la poste, 2 fr.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN

Pour 1847.

Un beau volume in-16, orné de grand nombre de vignettes et d'un portrait de FOURIER, gravé sur bois d'après le dessin de M. Gigoux.

Prix : 50 cent.; par la poste, 80 cent.

Le gérant, BRUNET.

6301X-ROUSSE. IMPRIMERIE DE TH LÉPAGNIZ.